

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1089
12 février 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 12 février 2008, à 10 h 5

Président: M. Samir LABIDI (Tunisie)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 1089^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

En cette séance plénière, je voudrais souhaiter, au nom de la Conférence et à titre personnel, une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. La présence parmi nous aujourd'hui de M. Lavrov est en soi un événement d'exception et un témoignage éloquent de l'intérêt particulier accordé par la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement et à ses travaux. La Fédération de Russie réaffirme ainsi son attachement et renouvelle ses encouragements à cette unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. C'est avec grand plaisir que nous recevons aujourd'hui M. Lavrov connu par tous comme une éminente personnalité politique et diplomatique qui s'est toujours employée à promouvoir la coopération internationale. C'est pourquoi la Conférence écoutera aujourd'hui avec beaucoup d'attention l'intervention du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Après la déclaration de M. Lavrov, je donnerai la parole à l'Ambassadeur Li Baodong qui nous donnera lecture d'un message de M. Yang Jiechi, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine. Après ces interventions, je me propose de suspendre la séance et d'inviter les délégations à inaugurer dans le hall de la salle de conférence, avec le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, une sculpture offerte par ce pays au Palais des Nations. Nous reprendrons nos travaux après cette cérémonie. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. LAVROV (Fédération de Russie) (parle en russe): Je voudrais tout d'abord saluer tous les participants aux travaux de la Conférence du désarmement. J'apprécie l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à cette instance représentative et de procéder à un échange de vues sur l'état du processus de désarmement et de non-prolifération. Malheureusement, la situation ne peut que susciter des préoccupations générales.

Les progrès scientifiques et l'introduction de technologies avancées offrent des possibilités tout à fait nouvelles pour réaliser la tâche essentielle de tout État, celle qui consiste à assurer un développement et une prospérité durables. L'interdépendance croissante qui caractérise l'ère de la mondialisation et l'apparition d'un système multipolaire créent des conditions favorables à l'élargissement de la coopération internationale afin de profiter au maximum de ces possibilités pour le bien de tous les pays et de tous les peuples. Cependant, les nouvelles menaces à l'échelle mondiale et l'aggravation de nombre de celles qui existaient déjà, allant du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive aux changements climatiques, obligent la communauté internationale à réagir de manière concertée. Nous sommes convaincus que c'est l'impératif du moment.

L'humanité n'a tout simplement pas d'autre solution raisonnable que d'assurer la sécurité de manière collective. La tâche est trop ardue, tant sur le plan financier que sur le plan militaire, pour qu'un État ou une quelconque coalition restreinte puissent y faire face seuls. La logique même qui sous-tend l'évolution des relations internationales actuelles montre bien la futilité des mécanismes unilatéraux ou fondés sur les blocs, tout particulièrement ceux qui sont axés sur la force. L'expérience démontre que ceux qui préconisent de tels mécanismes ne sont même pas capables de garantir leur propre sécurité et ne font que montrer les limites d'une réaction unilatérale. Le plus grave est que de telles actions ne renforcent pas la stabilité, mais la sapent souvent en contraignant les autres pays à prendre en charge leur propre sécurité. De manière

(M. Lavrov, Fédération de Russie)

générale, l'accumulation de ces facteurs, l'accumulation de ces actions unilatérales, conduit à une réduction de la stabilité individuellement et va très souvent à l'encontre de la non-prolifération.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un élément essentiel du régime international actuel de sécurité. La deuxième session du Comité préparatoire de la conférence d'examen du TNP se tiendra ici à Genève dans quelques mois. Comme chacun d'entre vous, je l'espère, nous souhaitons que ce Comité travaille de manière aussi constructive et efficace que possible pour, comme il en a été chargé, créer des conditions favorables au succès de la conférence d'examen de 2010. L'important est de maintenir l'efficacité du Traité en tenant compte de l'interdépendance de ses trois éléments fondamentaux: non-prolifération, utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et désarmement.

Les relations russo-américaines dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements stratégiques offensifs sont essentielles pour parvenir à un véritable désarmement. Malheureusement, des incertitudes pèsent sur l'avenir de ce processus. Le traité SALT 1 expirera en décembre 2009. Longtemps à l'avance – il y a pas moins de trois ans – nous avons proposé d'élaborer et conclure un nouvel accord complet sur de nouvelles réductions et limitations vérifiables des armements stratégiques offensifs.

Notre objectif est de préserver la stabilité et la prévisibilité dans les relations stratégiques entre la Russie et les États-Unis. Nous suggérons donc de reprendre les meilleurs éléments du traité existant pour constituer les bases d'un nouvel accord. Cet instrument, qui devrait bien sûr être juridiquement contraignant, pourrait imposer de nouveaux plafonds plus bas, soumis à des vérifications, qui s'appliqueraient à la fois aux vecteurs stratégiques (missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés par sous-marin et bombardiers lourds) et à leurs têtes militaires. Il a été jusqu'ici impossible de parvenir à des solutions acceptables. Nous avons encore du temps, mais nous en avons de moins en moins.

Nous espérons que nos partenaires aux pourparlers répondront à l'appel lancé par des personnalités qui font autant autorité dans ce domaine que George Shultz, Henry Kissinger, Sam Nunn et William Perry, qui, dans un article qu'ils ont récemment rédigé ensemble, ont présenté des arguments convaincants sur la nécessité de poursuivre le désarmement nucléaire, de renforcer les régimes internationaux de non-prolifération et de maintenir la stabilité stratégique, y compris sur une base multilatérale. Nombre de leurs idées vont dans le même sens que les initiatives russes, même si, bien évidemment, certains aspects requièrent un débat plus approfondi sur la façon de parvenir à un accord sur des moyens spécifiques de mener à bien ces tâches qui sont loin d'être simples.

Je tiens à faire observer tout particulièrement que nous ne pouvons qu'être préoccupés par une situation où, alors que la perspective d'expiration du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs est imminente, les États-Unis s'emploient de plus en plus à déployer leur système de défense antimissile. Il est bien connu qu'il existe un lien indissoluble entre les armements stratégiques offensifs et les armements stratégiques défensifs et il est tout simplement impossible de ne pas en tenir compte dans l'établissement des futurs plans militaires. Le désir d'acquérir un «bouclier» antimissile tout en détruisant le «fourreau» dans lequel se trouve «l'épée nucléaire» est extrêmement dangereux. Les spécialistes le savent. En outre, si l'on

(M. Lavrov, Fédération de Russie)

ajoute à cette équation le concept bien connu de «frappe éclair mondiale» selon lequel on pourrait frapper avec des vecteurs stratégiques équipés d'armes nucléaires ou classiques tout point du globe dans un délai d'une heure après l'adoption d'une décision en ce sens, les risques pour la stabilité stratégique et la prévisibilité deviennent plus qu'évidents.

Nous estimons que la stabilité stratégique ne peut plus rester dans la seule sphère des relations russo-américaines. Bien évidemment, la Fédération de Russie et les États-Unis continueront de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, mais il faut surmonter cette bipolarité résiduelle en ouvrant cette sphère, la sphère de la stabilité stratégique, à tous les États intéressés qui sont prêts à coopérer activement pour renforcer la sécurité collective. Nous sommes fermement convaincus que cette coopération devrait être fondée sur l'égalité, le respect mutuel, un dialogue constructif, une analyse concertée et la prise en compte des intérêts de toutes les parties pour élaborer et adopter des décisions.

La Russie applique et continuera d'appliquer ces principes dans le cadre de sa politique étrangère. Ces mêmes principes servent traditionnellement de base aux travaux de la Conférence du désarmement, seule et indispensable instance internationale de négociation possédant un solide potentiel sur les plans intellectuel et professionnel. La Conférence a beaucoup contribué à renforcer la paix et la sécurité, ainsi qu'à promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs en élaborant des instruments juridiques extrêmement importants dans ce domaine.

Cependant, les résultats obtenus dans le passé par la Conférence ne permettent pas de régler tous les problèmes actuels: de nouvelles et très graves difficultés et menaces qui appellent une réaction concertée de toute urgence sont apparues. Tout retard serait lourd de risques.

Comme la grande majorité des États, la Russie n'est évidemment pas satisfaite d'une situation dans laquelle les travaux de fond de la Conférence sont bloqués depuis dix ans maintenant alors qu'il y a eu stagnation sur les plans du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Nous sommes convaincus qu'avec la volonté politique voulue la situation peut être inversée. Pour cela, il est essentiel de créer des conditions internationales propices à un processus de désarmement qui ne pourra avancer que sur la base de la réciprocité, du respect du principe de sécurité égale pour tous et de l'application du droit international.

Parmi les questions pour lesquelles il faut faire appel au potentiel de la Conférence, figure celle des efforts à faire pour assurer la prévisibilité des activités militaires dans l'espace. Sans efforts pour prévenir une course aux armements dans l'espace, la sécurité mondiale sera réduite. Nous devons tous en être conscients. La stabilité stratégique, qui est essentielle pour l'équilibre militaire et politique du monde, sera menacée.

Les activités consistant à explorer l'espace et à l'utiliser ont fortement augmenté récemment, tant en ampleur qu'en importance. Si l'on veut que la coopération spatiale continue de se développer de manière dynamique dans l'espace, il faut absolument prendre des mesures pour éviter que ce milieu ne devienne le théâtre d'affrontements et pour le maintenir exempt de toutes armes.

(M. Lavrov, Fédération de Russie)

Dans la déclaration qu'il a faite l'année dernière à Munich, le Président Vladimir V. Poutine a lancé une mise en garde contre l'apparition de nouveaux types destabilisants d'armes faisant appel à des technologies de pointe et de nouveaux théâtres d'affrontements. Il a souligné que la militarisation de l'espace pourrait avoir des conséquences imprévisibles pour la communauté internationale – aussi graves qu'au début de l'ère nucléaire. Il a aussi fait observer qu'un projet de traité spécial était en cours d'élaboration pour empêcher une telle évolution. Nous avons élaboré cet instrument en concertation avec la République populaire de Chine et en avons fait distribuer le texte de manière informelle, en juin dernier, aux délégations intéressées qui participaient aux travaux de la Conférence. L'écrasante majorité de nos partenaires ont réagi positivement. De nombreux États attendent avec intérêt que des travaux de fond soient réalisés sur cette question.

Aujourd'hui, la Fédération de Russie et la République populaire de Chine soumettent ensemble officiellement à la Conférence du désarmement, pour examen, un projet de traité visant à empêcher l'implantation d'armes dans l'espace et le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Vu son mandat, son ordre du jour et sa grande compétence en matière de questions militaires relatives à l'espace, nous pensons que la Conférence est l'instance la plus à même de mener des travaux multilatéraux sur le projet de traité.

Il est tenu compte dans ledit projet des propositions faites par les États membres de la Conférence dans le cadre de leurs travaux communs sur les éléments du traité qui ont été soumis précédemment à la Conférence par la Russie et la Chine ainsi que par un groupe d'autres États et qui ont donné lieu ici à des débats fructueux depuis plus de cinq ans.

Le projet de traité que nous soumettons est assorti d'un mandat de recherche. Un mandat de ce type est appuyé par la majorité des États membres de la Conférence et n'entrave nullement la recherche d'un compromis sur le programme de travail de la Conférence. Nous espérons qu'ultérieurement, lorsque les conditions appropriées seront réunies, il sera possible de passer à des négociations en créant un comité spécial de la Conférence qui serait chargé de cette question.

Le droit international actuel de l'espace n'interdit pas le déploiement dans l'espace d'armes qui ne sont pas de destruction massive. Cependant, si elles étaient déployées dans l'espace, de telles armes pourraient atteindre tout point de la planète, être employées dans de brefs délais et servir pour frapper discrètement des objectifs spatiaux ou terrestres et les rendre inopérants. Contrairement aux armes de destruction massive, elles ne seraient pas conçues pour contenir des menaces, mais pour être effectivement employées. Elles généreraient des suspicions et des tensions entre les États et porteraient atteinte au climat de confiance mutuelle et de coopération dans le domaine de l'exploration spatiale.

Ceci dit, le fait qu'un État place des armes dans l'espace entraînera inévitablement une réaction en chaîne, ce qui risque de déboucher sur une nouvelle spirale dans la course aux armements tant dans l'espace que sur Terre.

Le traité envisagé interdirait le déploiement d'armes de tout type dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Il remédierait aux lacunes du droit international de l'espace, créerait des conditions favorables à la poursuite de l'exploration et de

(M. Lavrov, Fédération de Russie)

l'utilisation de l'espace, assurerait la sécurité des biens spatiaux et renforcerait la sécurité et la maîtrise des armements en général.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace figure à l'ordre du jour de la Conférence et nous sommes convaincus qu'il est temps de lancer des travaux concrets et sérieux dans ce domaine, faute de quoi nous pourrions manquer l'occasion qui nous est offerte. Vous savez tous bien sûr qu'il est toujours plus facile de prévenir que d'éliminer une menace.

N'oublions pas que la course aux armements nucléaires a commencé pour préserver le monopole sur ce type d'armes, mais ce monopole n'a duré que quatre ans. Cependant, cette période a été suffisamment longue pour mettre la politique mondiale en «mode guerre froide» pendant plus de quarante ans, ce qui a entraîné un gigantesque gaspillage de matières et autres ressources, au détriment de la recherche de solutions au problème de développement. Faut-il que l'histoire se répète?

Tous les États ont un droit égal et inaliénable d'accéder à l'espace, de l'explorer et de l'utiliser. Il est logique que la tâche consistant à assurer la sécurité dans l'espace nous incombe à tous collectivement et nous devrions nous y atteler ensemble de façon à promouvoir la sécurité et la stabilité internationales. Le traité serait assurément un moyen à la fois efficace et réaliste d'atteindre cet objectif. Nous sommes prêts à travailler en coopération étroite avec tous les États membres de la Conférence, sans aucune exception.

Une autre question urgente, liée à la prolifération des missiles, affecte considérablement la stabilité stratégique et la sécurité internationale. En octobre 2007, le Président Vladimir V. Poutine a lancé une initiative pour universaliser les obligations énoncées dans le traité conclu entre l'URSS et les États-Unis sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à courte portée (Traité FNI).

Cette initiative a été appuyée par nos partenaires américains. Notre position commune sur la question a été reflétée dans la déclaration conjointe sur le Traité FNI, distribuée comme document officiel à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et ici à la Conférence du désarmement. Elle a été saluée par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale. Cependant, nous savons que certains États ne sont pas, pour diverses raisons, disposés à l'appuyer. Nous prenons note de leur avis et aimerions continuer à rechercher de manière concertée une solution mutuellement acceptable au problème.

À cette fin, nous proposons qu'un nouvel accord multilatéral fondé sur les dispositions pertinentes du Traité FNI actuel soit élaboré et conclu. Cet instrument juridique international pourrait comporter les éléments de base suivants:

Premièrement, l'engagement que prendraient les parties de ne pas effectuer d'essais en vol et de ne pas fabriquer des missiles à moyenne et courte portée ou leurs étages ou lanceurs.

Deuxièmement, l'engagement que prendraient les parties d'éliminer dans des délais convenus tous leurs missiles à moyenne et courte portée, les lanceurs de ces missiles et les installations et équipements d'appui associés.

(M. Lavrov, Fédération de Russie)

Troisièmement, des règles pour compter et définir les types de missiles à moyenne et courte portée, ainsi que pour régir leur déploiement et leurs mouvements dans le cadre du processus visant à les préparer en vue de leur élimination, les procédures d'élimination et la vérification du respect des dispositions du traité.

Nous distribuerons les éléments de l'accord proposé pour que les États membres de la Conférence les étudient. Nous le ferons à titre informel à ce stade. Nous sommes prêts à participer à un dialogue constructif et invitons nos partenaires à y participer.

Les initiatives que nous présentons relèvent de la nouvelle philosophie de la Russie, appliquée à la question du désarmement, en matière de politique étrangère.

Dans ce nouveau siècle, l'objectif de tout État est de jouer et gagner dans le cadre d'une concurrence loyale et non sur le champ de bataille. La politique étrangère de la Russie vise à préserver la perspective historique qui s'ouvre à nous d'un développement véritablement spécifique et indépendant au sein de la famille des nations. Ce sera impossible si la croissance sociale et économique accélérée, qui sera l'une des principales garanties de notre sécurité, ne se poursuit pas dans le pays. À l'extérieur, la sécurité de la Russie devrait être assurée par une architecture plus juste et véritablement démocratique des relations internationales. Malheureusement, le monde qui s'est débarrassé de la «guerre froide» n'arrive pas du tout à trouver un nouvel équilibre. Le risque de conflit, notamment dans les zones proches des frontières de la Russie, est très élevé.

C'est pourquoi nous avons constamment demandé que l'approche collective soit réaffirmée, que les principes juridiques soient renforcés dans les affaires régionales et mondiales sur la base de la Charte des Nations Unies et que l'indivisibilité de la sécurité et du développement dans le monde contemporain soit reconnue.

C'est pourquoi nous sommes favorables à la création de régimes ouverts de sécurité collective, en commençant par un espace unique de sécurité dans la zone euro-atlantique. Nous sommes convaincus que nous ne devons pas tirer notre sécurité les uns des autres et encore moins établir notre sécurité contre quiconque. Ce qu'il nous faut, c'est une protection contre les menaces transnationales auxquelles nous faisons tous face.

C'est pourquoi le Président Poutine a déclaré récemment que nous n'accepterions pas que l'on nous attire dans des affrontements coûteux, notamment une nouvelle course aux armements, qui auraient des effets néfastes sur le développement intérieur de notre pays.

C'est pourquoi nous sommes favorables au maintien de la continuité du processus de désarmement et de maîtrise des armements ainsi qu'à son perfectionnement par le biais de traités et du droit, ceci dans un esprit d'ouverture stratégique.

Ce n'est pas la Russie mais la vie elle-même qui lance des défis à tous les États sans exception et surtout aux grandes puissances, dont l'avenir du monde dépend dans une large mesure. Nous avons fait notre choix et sommes prêts à travailler de concert.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre importante intervention dont la Conférence prend acte avec un intérêt particulier. Je voudrais vous remercier également pour vos mots aimables adressés à la Conférence.

Je donne maintenant la parole à la délégation chinoise qui va nous donner lecture du message de S. E. M. Yang Jiechi, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine.

M. LI Baodong (Chine) (parle en chinois): Le distingué Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Lavrov, vient de nous exposer les vues et les positions de son pays sur la sécurité internationale telle qu'elle se présente aujourd'hui et sur les travaux de la Conférence du désarmement. Il a aussi présenté le projet de traité visant à empêcher l'implantation d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux, établi conjointement par la Chine et la Fédération de Russie.

Ma délégation souhaite la bienvenue à M. Lavrov et le remercie d'avoir trouvé le temps, malgré un emploi du temps chargé, pour venir prononcer son importante déclaration. Je suis convaincu que cela contribuera à faire avancer nos travaux. Je profite aussi de l'occasion pour vous donner lecture du message adressé à la Conférence par M. Yang Jiechi, Ministre chinois des affaires étrangères.

«Monsieur le Ministre des affaires étrangères, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

Même si je ne suis pas avec vous à Genève, permettez-moi, depuis la lointaine Beijing, à l'occasion de la nouvelle année lunaire chinoise ainsi que du festival du printemps, de vous adresser à tous mes vœux de nouvel an. J'espère que, durant cette nouvelle année, votre dur labeur à la Conférence du désarmement sera fructueux.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement a une mission essentielle à remplir qui consiste à promouvoir la cause de la maîtrise des armements et du désarmement à l'échelle mondiale. La Chine attache une grande importance à la Conférence et a participé activement aux débats sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'un des principaux est la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La question de l'espace fait maintenant partie intégrante de la vie quotidienne de l'humanité et a des effets tant sur le bien-être que sur le progrès social dans tous les pays. Grâce aux efforts inlassables qu'elle fait depuis des années, la communauté internationale a pu adopter une série d'instruments juridiques internationaux qui ont joué un rôle positif en assurant une exploration et des utilisations pacifiques de l'espace.

Prévenir l'implantation d'armes et une course aux armements dans l'espace et assurer la paix et la tranquillité dans ce milieu sont des objectifs qui vont dans le sens des intérêts communs de tous les pays. Il est donc essentiel que la communauté internationale élabore de nouveaux instruments juridiques pour renforcer le régime juridique actuellement appliqué à l'espace. Sur une période de plus de vingt ans, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à une écrasante majorité des résolutions réaffirmant

(M. Li Baodong, Chine)

que la Conférence du désarmement a un rôle de premier plan à jouer dans la négociation d'un accord multilatéral visant à empêcher une course aux armements dans l'espace.

La Chine et la Fédération de Russie ont donc élaboré ensemble un projet de traité visant à empêcher l'implantation d'armes dans l'espace et le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous espérons que la Conférence engagera des débats de fond et parviendra à un consensus sur ce projet dans les plus brefs délais. La Chine est prête à collaborer avec tous les membres de la Conférence pour que ce but soit atteint. Nous espérons aussi que les efforts concertés de tous ses membres permettront à la Conférence de progresser réellement dans ses travaux cette année.

Enfin, nous comptons bien sur de véritables progrès dans ces travaux avec la coopération de tous les membres de la Conférence.»

Permettez-moi de faire observer que cette déclaration du Ministre chinois des affaires étrangères, M. Yang Jiechi, montre clairement la grande importance que le Gouvernement chinois attache au processus de limitation des armements et de désarmement et l'appui qu'il apporte aux travaux de la Conférence. La Chine espère sincèrement que la Conférence arrivera au plus vite à arrêter un programme de travail équilibré qui soit acceptable pour toutes les parties de manière à pouvoir lancer des travaux de fond sur tous les points importants de son ordre du jour, notamment la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous attendons avec intérêt un échange de vues approfondi avec toutes les autres délégations sur le projet de traité visant à empêcher l'implantation d'armes dans l'espace et le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux dans l'espoir de faire avancer la négociation du traité dans le cadre d'un effort collectif visant à promouvoir et sauvegarder la paix et la sécurité dans l'espace.

Le PRÉSIDENT: Je remercie Son Excellence de nous avoir donné lecture de l'important message du Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine et je le remercie pour ses mots aimables et pour les vœux du Ministre.

Je vais maintenant vous accompagner, avec le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Sergey Lavrov, de la salle du Conseil au hall où se trouve la sculpture qui est donnée par ce pays au Palais des Nations et qui symbolise la préservation de la paix pour les générations futures. Les délégations sont aimablement invitées à participer à cette cérémonie, après quoi la Conférence reprendra ses travaux.

La séance est suspendue à 10 h 35; elle est reprise à 10 h 55.

Le PRÉSIDENT: Sont inscrits pour la séance plénière d'aujourd'hui les orateurs des pays suivants: Canada, Bélarus et Sri Lanka.

Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur du Canada.

M. GRINIUS (Canada): Le Canada se réjouit de ce que la présentation du Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, lui donne l'occasion de revenir sur l'importante question de la sécurité dans l'espace. Comme l'a noté récemment le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, les membres de la Conférence du désarmement doivent reconnaître que les travaux de cette institution n'ont guère progressé depuis plus de dix ans maintenant. Le Canada espère de tout cœur que les membres qui empêchent encore tout progrès fondé sur la proposition L.1 soumise à notre attention reconsidéreront soigneusement leur position.

Nous devons nous remettre au travail sur la base de ce programme équilibré et sérieux.

Le lancement rapide de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matériels fissiles devient la grande priorité du Canada, mais la sécurité dans l'espace est aussi pour nous une question majeure, surtout à la lumière des événements très fâcheux survenus l'année dernière.

(L'orateur poursuit en anglais)

En raison de l'importance que revêt l'espace, le Canada salue les efforts faits par la Russie pour donner un nouveau souffle aux discussions concernant l'espace, grâce son projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace. Nous avons répondu aux demandes de commentaires de la Russie lors d'une étape antérieure et nous avons effectivement formulé des observations détaillées. Nous attendons avec intérêt l'examen de l'ébauche du traité pour vérifier que nos commentaires ont été pris en considération.

Le Canada soutient ouvertement et depuis longtemps les objectifs fondamentaux de ce projet de traité. Il est clair cependant que la nature des questions en cause exigera de nombreuses discussions détaillées et complexes, à caractère technique, juridique et politique, consacrées aux questions sur lesquelles il n'existe actuellement aucun consensus. À notre avis, ces objectifs, qui sont liés aux utilisations pacifiques de l'espace, seront plus facilement atteints si les nations spatiales s'emploient à relever les défis réels de manière pragmatique et ciblée.

On pourrait par exemple, dans un premier temps, accorder une attention particulière aux mesures de transparence et de renforcement de la confiance. Le Canada a soutenu la résolution sur cette question parrainée par la Russie à la Première Commission et compte parmi les pays qui ont produit un rapport détaillé au titre de ladite résolution. À cette fin, le Canada soutient également sans réserve les diverses initiatives liées à un éventuel code de conduite dans l'espace, y compris celle proposée par l'Union européenne. Nous pensons qu'une discussion sérieuse et détaillée menée dans cette perspective constituera aussi un élément majeur des travaux de la Conférence sur l'espace dans les mois à venir.

À cet égard, nous remarquons que le Code de conduite de La Haye est un précieux mécanisme de transparence et de renforcement de la confiance visant justement ces objectifs. Nous nous félicitons de l'important rôle de chef de file joué par l'Autriche en ce qui concerne le Code ainsi que de la présidence de la Bosnie. Nous demandons à tous les membres de la Conférence qui ont souscrit au Code de respecter pleinement leurs engagements à ce titre, y compris en ce qui concerne les notifications systématiques avant les lancements. Il serait irréaliste de réclamer la mise en place de nouveaux mécanismes de transparence et de renforcement de la confiance alors que ceux dont nous disposons, pour la création desquels nous

(M. Grinius, Canada)

avons tant travaillé, le Code par exemple, tombent malheureusement en désuétude pour diverses raisons.

Enfin, le Canada estime que l'intensification de la coopération entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU et la Conférence du désarmement présente de multiples avantages. Dans la pratique, les distinctions entre les activités civiles et militaires dans l'espace sont de plus en plus vides de sens et le Canada encourage les institutions des Nations Unies chargées d'étudier les questions liées à l'espace à renforcer leur collaboration et souhaite à cet égard plus de concertation, y compris au moyen de présentations faites par des spécialistes à Genève. Ma délégation déploiera ses efforts en ce sens.

Une fois encore, le Canada remercie la Russie de lui avoir donné l'occasion de parler de cet important aspect des travaux de la Conférence relatifs à l'espace.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué Ambassadeur du Canada pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur du Bélarus.

M. ALEINIK (Bélarus) (parle en russe): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter un plein succès en tant que président et comme membre du bureau des présidents. Nous tenons à vous assurer, vous et le bureau de notre appui sans réserve aux efforts que vous ferez pour amener la Conférence à un consensus sur son programme de travail.

Nous appuyons aussi les sept ambassadeurs qui ont été nommés coordonnateurs des discussions de fond informelles sur les points de l'ordre du jour de la Conférence. Nous sommes convaincus qu'ils pourront compléter les résultats des discussions de l'année dernière sur les questions urgentes relatives à la sécurité internationale et au désarmement et aideront à mieux faire comprendre les préoccupations des États membres de la Conférence.

Compte tenu de ses travaux de 2007, la Conférence n'est plus très loin de la sortie de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Nous sommes convaincus que la Conférence peut et devrait s'acquitter de son mandat non seulement comme organe de délibération, mais aussi comme organe de négociation. Les efforts énergiques faits par les six Présidents de 2007 pour faire approuver le programme de travail de la Conférence ont conduit à des progrès concrets, reflétés dans le projet de décision présidentielle L.1, complété par les documents CRP.35 et CRP.36.

Ma délégation considère, vu le niveau exceptionnel d'appui à ce document, qu'il faudrait continuer à l'utiliser comme base pour parvenir à un large consensus cette année. Nous pensons que le contenu du document L.1 permet de conduire, dans le cadre de la Conférence, des négociations actives sur l'approbation du traité relatif à l'interdiction de la production de matières fissiles, ainsi que de poursuivre des débats de fond sur d'autres questions clés inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Dans ce contexte, nous estimons que la Conférence ne devrait pas perdre l'impulsion générée l'année dernière. La présence ici du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et sa déclaration à l'ouverture de la session de la Conférence ont été un signal fort adressé aux États pour leur montrer la volonté politique et les conditions requises pour parvenir à un compromis afin de relancer les travaux de fond de la Conférence.

(M. Aleinik, Bélarus)

Il convient aussi de noter qu'en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU de nombreuses délégations envoient à la Conférence des représentants de haut niveau, ce qui renforce certainement l'importance et l'autorité de cette instance et donne une forte impulsion supplémentaire qui permettra de faire progresser les efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Je note en particulier la présence du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Lavrov, et la déclaration qu'il a faite aujourd'hui. Je tiens à profiter de l'occasion pour témoigner que les conceptions de nos deux pays sont proches en ce qui concerne les grandes questions inscrites à l'ordre du jour international et en particulier les questions clefs relatives à la sécurité et au désarmement à l'échelle internationale.

Je voudrais aborder plus en détail deux questions soulevées dans la déclaration du distingué Ministre.

Tout d'abord la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous plaçons ce point au plus haut rang des priorités dans le domaine de la sécurité internationale, de la limitation des armements et de la non-prolifération. Au fil des ans, l'humanité dépend de plus en plus des résultats des activités spatiales. Ces activités sont devenues accessibles à la plupart des États, y compris, tout récemment, mon pays. Nous souhaitons donc vivement que l'espace reste démilitarisé et nous appuyons le strict respect des instruments juridiques internationaux existants qui régissent les activités des États dans l'espace.

Nous sommes favorables à la poursuite du perfectionnement de ces instruments et nous félicitons des initiatives qui ont été prises, par exemple le projet de traité visant à empêcher l'implantation d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux, élaboré par la Fédération de Russie en coopération avec la Chine. Nous estimons que l'adoption d'un tel traité serait une contribution majeure pour éliminer des lacunes spécifiques et des problèmes non réglés dans le contexte des accords existants en matière de droit de l'espace. En tant que partisans de l'approche préventive, nous considérons que la communauté internationale doit prendre toutes les mesures possibles pour élaborer le traité proposé avant que la présence d'armes dans l'espace autour de la Terre ne devienne une réalité. Nous pensons que la présentation faite par la Russie du projet de traité pour examen par la Conférence dans le cadre d'un mandat exploratoire n'entravera nullement la recherche d'un compromis sur le programme de travail de la Conférence. Le Bélarus est prêt à fournir à la Russie tout l'appui nécessaire dans le processus de négociation qui pourrait être engagé sur le projet de traité.

Une autre question mentionnée aujourd'hui par M. Lavrov concerne l'initiative visant à donner un caractère mondial au Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Le Bélarus est partie à cet accord et le respecte strictement. Dans le cadre de cette instance, ma délégation a plusieurs fois fait état de mesures prises volontairement par le Bélarus dans la première moitié des années 90 dans le domaine du désarmement, y compris le désarmement nucléaire. Ces mesures ont été prises malgré de graves difficultés économiques dues à la nécessité de consacrer des ressources considérables pour réduire au minimum les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. En tant qu'État ayant opté délibérément pour un statut non nucléaire, le Bélarus considère très positivement l'initiative visant à rendre universel un instrument de désarmement aussi important que le Traité FNI.

(M. Aleinik, Bélarus)

Nous sommes prêt à fournir l'appui nécessaire pour adapter le Traité aux conditions actuelles afin de renforcer le régime de non-prolifération des missiles nucléaires.

Je tiens à souligner que les deux observations que je viens de faire s'inscrivent dans le contexte de notre attachement aux accords universels et multilatéraux dans le cadre du régime de l'ONU relatif au désarmement. Nous pensons que rien ne peut remplacer ces mécanismes pour appliquer concrètement un ensemble unique de règles à tous les États sans exception, qu'ils soient grands ou petits, et prendre en compte leurs intérêts et préoccupations dans le domaine du désarmement.

Enfin, Monsieur le Président, nous venons d'inaugurer officiellement avec vous la sculpture symbolisant la préservation de la paix pour les générations futures, que la Fédération de Russie a aimablement donné au Palais des Nations. Le titre de cette sculpture est hautement symbolique et va tout à fait dans le sens des travaux de notre Conférence. Je pense que nous devrions tous aujourd'hui réfléchir sérieusement à ce que la Conférence a fait et surtout à ce qu'elle peut faire pour préserver la paix au profit des générations futures.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué Ambassadeur du Bélarus pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence et à la Conférence. Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur de Sri Lanka.

M. JAYATILLEKA (Sri Lanka) (parle en anglais): Je voudrais commencer là où le distingué Ambassadeur du Bélarus a terminé: la magnifique œuvre d'art qui a été dévoilée il y a quelques instants. Cette sculpture montre que les efforts pour préserver la paix nécessitent deux mains et pas seulement une: le globe protégé, dans cette œuvre d'art, par les deux mains de l'humanité.

Ceci m'a rappelé un thème implicite sous-jacent dans l'excellent et constructif exposé que nous a présenté aujourd'hui le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov. Sri Lanka tient à féliciter le Ministre des affaires étrangères pour son initiative. Nous souhaitons aussi remercier le Gouvernement chinois pour avoir coparrainé le traité sur la non-implantation d'armes dans l'espace. Sri Lanka apprécie ce type de travail concerté et constructif qui sert la cause de la paix. Cependant, comme je l'ai dit, il faut deux mains pour préserver la paix mondiale.

M. Lavrov a signalé certaines tendances ou dynamiques négatives observées dans la situation mondiale. Il me semble que l'ensemble des pays du Sud ont observé la période commençant à la fin des années 80 comme une période dans laquelle la Russie a fait des concessions unilatérales, a présenté propositions sur propositions sur la base du caractère commun des menaces pesant sur l'humanité, sur la base d'un nouveau mode de réflexion. Malheureusement, la réponse des partenaires de la Russie n'a pas été à la hauteur. Un bloc avait disparu, mais la réflexion fondée sur le concept de blocs a survécu sur une autre partie du globe. Par suite, nous avons observé l'application de politiques fondées sur la puissance, des efforts, une hégémonie, une tentative visant à déstabiliser la Russie sur le plan militaire et, faute d'un équilibre dans les affaires mondiales, la recrudescence de pratiques éhontées d'invasion et d'occupation dans nos régions.

(M. Jayatilleka, Sri Lanka)

Sri Lanka constate avec satisfaction que la Russie reprend la place qui lui revient dans les affaires mondiales. Nous sommes fiers, en tant que pays d'Asie, que la Chine ait coparrainé ce projet de traité et que cette coopération entre les nations les plus grandes et les plus peuplées corresponde au type d'équilibre dont nous avons besoin dans les affaires mondiales.

Comme vous le savez, Sri Lanka a apporté une contribution – et non des moindres – au document L.1. Nous considérons que ce document devrait être le point de départ et la base de nos futurs travaux. Notre position peut être résumée sous la forme L.1+. Le signe «+» correspond aux préoccupations des États qui ne se sont pas encore ralliés au document L.1. J'invite à nouveau la Conférence à ne pas rejeter ces préoccupations comme étant celles d'une minorité d'États, surtout si l'on considère que l'un d'eux est le plus peuplé de la planète. J'ai suggéré qu'un groupe de contact ou un autre mécanisme soit établi au sein de la Conférence pour prendre en compte les préoccupations de ces États et modifier et étoffer le document L.1 afin que les efforts faits débouchent sur des résultats.

Sri Lanka ne voit pas non plus pourquoi le traité sur les matières fissiles devrait avoir un rang de priorité supérieur au projet de traité présenté aujourd'hui pour prévenir l'implantation d'armes dans l'espace. Nous pensons que la Conférence devrait se lancer avec autant de zèle, comme le Bélarus l'a proposé, dans les discussions concernant ce projet de traité, ce qui donnerait à nos travaux l'équilibre et la transparence nécessaires.

Ceci étant dit, je tiens à nouveau à féliciter et remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, ainsi que l'Ambassadeur Li Baodong, pour leur contribution à l'importante initiative qui a été présentée ici ce matin. Sri Lanka espère, étant donné que la sculpture représente les deux parties du monde, que nous mettrons fin à la politique des blocs et à la lutte pour l'hégémonie unilatérale et joindrons les mains pour préserver notre fragile planète et assurer la paix et la stabilité.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué Ambassadeur de Sri Lanka pour sa déclaration et pour ses mots adressés à la Conférence. Je n'ai plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Fédération de Russie.

M. VASILIEV (Fédération de Russie) (parle en russe): Je voudrais remercier les délégations qui ont adressé des mots aimables au Ministre Lavrov ainsi qu'à toutes celles qui ont participé à la séance d'aujourd'hui et à l'inauguration de la sculpture. Nous sommes reconnaissants à la présidence pour l'organisation de l'événement d'aujourd'hui, ainsi qu'aux représentants du secrétariat pour leur travail. Ma délégation transmettra ces mots aimables au Ministre Lavrov. Une fois de plus, je vous remercie vivement.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué représentant de la Fédération de Russie pour ses mots aimables adressés à la présidence et à la Conférence. Je n'ai plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant?

Cela ne semble pas être le cas.

(Le Président)

Je voudrais maintenant inviter la Conférence à se prononcer sur deux demandes supplémentaires reçues de deux États non membres qui souhaitent participer à nos travaux durant cette session en qualité d'observateurs. Ces demandes figurent dans le document CD/WP.547/Add.5 et émanent du Monténégro et du Népal.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter le Monténégro et le Népal à participer à nos travaux conformément au règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 14 février à 10 heures. Durant cette séance j'aurai l'honneur et le plaisir de prononcer ma dernière déclaration en qualité de Président en exercice de la Conférence du désarmement.

Merci pour votre aimable attention.

La séance est levée à 11 h 20.
